

# UNE OFFRE AMBIGUË PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UNE OFFRE INCOMPLÈTE !

Posté le 28 janvier 2014 par Sébastien Palmier



Catégorie : [Marchés publics](#)

[CE 20 janvier 2014, Office Public de l'Habitat de la Communauté urbaine de Bordeaux Aquitanis, req.n°373157](#)



**PALMIER - BRAULT - ASSOCIÉS**  
Avocats en contrats publics

Une offre ambiguë peut être considérée comme une offre incomplète !



Dans cette affaire, le règlement de la consultation du marché exigeait des candidats qu'ils indiquent dans leur BPU les prix concernant quele" ramassage et traitement des bouteilles de gaz ". Or, le BPU e l'un des candidats ne comportait pas de manière explicite le prix de ces prestations de sorte que le pouvoir adjudicateur a décidé de rejeter l'offre comme incomplète. Pour contester le motif de rejet de son offr, le candidat évincé soutenait que ce prix était égal à zéro et que l'ambiguïté provenait du logiciel utilisé pour élaborer le BPU. Le Conseil d'Etat considère que le pouvoir adjudicateur était en droit de rejeter l'offre comme incomplète, et n'était pas tenu d'inviter la société en question à la préciser compte tenu des ambiguïtés relevées.

